



# Mode jetable :

Conditions de travail dans l'industrie du prêt-à-porter

Rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable Mobina S.B. Jaffer, présidente

L'honorable Salma Ataullahjan, vice-présidente

Juillet 2015

*This document is available in English.*

\*\*\*\*\*

Disponible sur l'internet Parlementaire:

[www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)

41e législature – 2e session

# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	1
MEMBRES DU COMITÉ.....	3
ORDRE DE RENVOI .....	5
INTRODUCTION.....	7
APERÇU DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DU PRÊT-À-PORTER.....	7
LES CAUSES DES PIÈTRES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DU PRÊT-À-PORTER	8
L'ACTION GOUVERNEMENTALE CANADIENNE AVANT ET APRÈS LE DRAME DU RANA PLAZA ...	9
CONCLUSION .....	11
ANNEXE - TÉMOINS.....	13



## **MEMBRES DU COMITÉ**

L'honorable Mobina S. B. Jaffer, présidente

L'honorable Salma Ataullahjan, vice-présidente

### *Les honorables sénateurs :*

Raynell Andreychuk

Nicole Eaton

Art Eggleton, C.P.

Elizabeth Hubley

Nancy Ruth

Thanh Hai Ngo

Scott Tannas

### *Membres d'office du comité :*

L'honorable Claude Carignan, C.P., (ou Yonah Martin) et James Cowan (ou Joan Fraser).

### *Autres sénateurs qui ont, à l'occasion, participé à l'étude :*

Les honorables Enverga, Marshall et Rivard.

### *Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :*

Julia Nicol et Jean-Philippe Duguay, analystes

### *Direction des comités du Sénat :*

Mark Palmer, greffier du comité

Lori Meldrum, adjointe administrative

### *Direction des communications du Sénat :*

Ceri Au, agente de communications



## ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 19 novembre 2013 :

L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénateur Munson,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à étudier et surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet depuis le début de la première session de la trente-septième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 30 juin 2014.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 12 juin 2014 :

L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénateur Munson,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le mardi 19 novembre 2013, le dépôt du rapport final du Comité sénatorial permanent des droits de la personne relativement à son étude et à sa surveillance de l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à l'examen, entre autres choses, des mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne soit reporté du 30 juin 2014 au 31 mars 2015.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 31 mars 2015 :

L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénateur Munson,

Que, nonobstant les ordres du Sénat adoptés le mardi 19 novembre 2013, et le jeudi 12 juin 2014, le dépôt du rapport final du Comité sénatorial permanent des droits de la personne relativement à son étude et à sa surveillance de l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à l'examen, entre autres choses, des mécanismes du

gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne soit reporté du 31 mars 2015 au 29 février 2016.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Charles Robert

# MODE JETABLE : CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DU PRÊT-À-PORTER

---

## INTRODUCTION

Le 12 mai 2014, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne (le comité) a entrepris une étude sur l'industrie du prêt-à-porter dans les pays en développement dans le cadre de son ordre de renvoi général : Surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. Au moment de la rédaction du présent rapport, le comité s'était réuni à trois reprises et avait entendu 13 témoins représentant le gouvernement fédéral, l'Organisation internationale du travail (OIT), le monde des entreprises, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales. Le présent rapport provisoire résume brièvement les témoignages recueillis à ce jour.

## APERÇU DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DU PRÊT-À-PORTER

Le 24 avril 2013, s'effondrait au Bangladesh l'usine textile Rana Plaza, faisant plus de 1 100 morts et de nombreux blessés. Cet accident n'a pas seulement « attiré l'attention de la communauté internationale sur les nombreux problèmes qui affligent le secteur du prêt-à-porter » dans les pays en développement comme le Bangladesh, le Vietnam et le Cambodge, il nous a aussi touché de près en raison l'implication des compagnies canadiennes<sup>1</sup>. Comme l'a fait remarquer Shannon Brown, directrice du Développement des affaires et des Relations commerciales à *Fairtrade Canada*, « [l]a tragédie survenue à l'immeuble de Rana Plaza a fortement ébranlé les Canadiens. Elle nous a tous forcés à confronter notre propre responsabilité en ce qui concerne l'argent que nous dépensons et le monde que nous façonnons avec nos achats<sup>2</sup> ».

Les industries du textile, du vêtement et de la chaussure « comptent parmi les plus mondialisées, employant plus de 60 millions de travailleurs rémunérés, y compris des millions de femmes, de migrants et de jeunes travailleurs, surtout dans les pays en développement<sup>3</sup> ». Selon la Fairtrade Foundation, à elle seule, l'industrie de l'habillement valait 421 milliards de dollars en 2011<sup>4</sup>. Des témoins ont informé le comité que des entreprises canadiennes font confectionner leurs vêtements

---

<sup>1</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 12 mai 2014 (Peter MacArthur, directeur général, Direction générale de l'Asie du Sud et du Sud-Est et de l'Océanie, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada).

<sup>2</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 8 juin 2015 (Shannon Brown, directrice, Développement des affaires et Relations commerciales, *Fairtrade Canada*).

<sup>3</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 12 mai 2014 (l'honorable Jane Stewart, C.P., représentante spéciale et directrice du Bureau de l'OIT aux Nations Unies).

<sup>4</sup> Fairtrade Foundation, *Fairtrade and Cotton*, mars 2015, p. 3 (mémoire) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

dans des pays en développement en grande partie à cause de la libéralisation des échanges et aussi pour réduire les coûts afin de soutenir la concurrence<sup>5</sup>.

Même si cette industrie peut contribuer au développement économique d'un pays, « la nature peu spécialisée de la production et sa sensibilité aux prix rendent l'industrie sujette à des risques, comme des conditions de travail précaires, une faible rémunération, de longues heures de travail et, dans les pires cas, l'absence de normes de sécurité et des violations des droits de la personne<sup>6</sup> ». Barry Laxer, président de Radical Design Ltd. et propriétaire montréalais d'une usine de confection textile dont les ateliers se trouvent au Bangladesh, a indiqué au comité qu'il avait vu, dans d'autres fabriques, lorsqu'il a déménagé pour la première fois ses ateliers au Bangladesh, en 2003, des hommes et des femmes travailler 20 heures par jour pour environ 23 dollars par mois. Il a aussi déclaré que « [f]orcer les travailleurs, leur faire subir des abus verbaux et les battre étaient des formes courantes de discipline dans les usines<sup>7</sup> ».

## LES CAUSES DES PIÈTRES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DU PRÊT-À-PORTER

Le comité a appris que l'industrie de la confection est très complexe, comporte de multiples facettes et que les conditions de travail y varient selon le pays et le segment de la chaîne d'approvisionnement. Shannon Brown a fait remarquer qu'il n'y a pas que les travailleurs des ateliers de confection qui ont des conditions de travail difficiles. Les agriculteurs travaillant dans la production de coton, par exemple, « sont à la toute la fin de la chaîne d'approvisionnement et sont les plus affectés par les prix bas dictés par l'industrie du prêt-à-porter rapide<sup>8</sup> ». Ananya Mukherjee-Reed, professeure au Département de sciences politiques de l'Université York a précisé que le « secteur du tissu en coton a une incidence très marquée sur la vie des personnes qui travaillent dans les cotonneries<sup>9</sup> ».

Des représentants du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) ont aussi expliqué au comité que les problèmes diffèrent selon les pays :

L'une des choses que nous avons apprises [...] c'est que chaque pays a ses propres problèmes et son propre contexte. Par exemple, au Bangladesh, on s'est rendu compte — trop tard — que le principal problème était la sécurité des bâtiments et la sécurité incendie. Dans d'autres pays, par exemple en Jordanie, le principal problème s'est

---

<sup>5</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 12 mai 2014 (Duane McMullen, directeur général, Direction générale des opérations et de la stratégie commerciale du Service des délégués commerciaux, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada); Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 8 juin 2015 (Bob Kirke, directeur exécutif, Fédération canadienne du vêtement) et (Barry Laxer, président, *Radical Design Ltd.*).

<sup>6</sup> *Témoignages*, 12 mai 2014 (Stewart).

<sup>7</sup> *Témoignages*, 8 juin 2015 (Laxer).

<sup>8</sup> *Témoignages*, 8 juin 2015 (Brown).

<sup>9</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 12 mai 2014 (Ananya Mukherjee-Reed, professeure et directrice du Département de sciences politiques, Université York, à titre personnel).

révélé être les travailleurs migrants et les heures de travail. Le contexte est différent d'un pays à l'autre<sup>10</sup>.

En outre, le comité a appris que « l'environnement institutionnel semé d'embûches » des pays en développement ajoute aux difficultés qu'éprouvent les travailleurs de cette industrie<sup>11</sup>. M. Laxer a déclaré que les médecins ont dû déterminer médicalement l'âge de ses travailleurs, car la majorité d'entre eux « n'ont pas de certificat de naissance et ne savent pas quel âge ils ont », de sorte qu'il est très difficile d'identifier les travailleurs d'âge mineur<sup>12</sup>. De plus, selon le MAECD, beaucoup de pays en développement « n'ont pas de gouvernement capable de faire appliquer des normes concernant la sécurité des immeubles, les heures de travail ou les divers codes du travail<sup>13</sup> ». Par exemple, Bob Kirke, directeur exécutif à la Fédération canadienne du vêtement, a expliqué que l'usine Rana Plaza s'était effondrée parce que « la corruption » avait permis au propriétaire de faire construire des étages supplémentaires sans s'assurer de l'intégrité du bâtiment<sup>14</sup>.

Des témoins ont informé le comité que les piètres conditions de travail ne sont pas uniquement le résultat d'environnements institutionnels difficiles, mais aussi de la pression à la baisse exercée par les entreprises qui cherchent à obtenir les plus bas prix possibles, coûte que coûte. Comme l'a expliqué Syed Sajjadur Rahman, ancien professeur à l'École de développement international et de mondialisation de l'Université d'Ottawa, « [la] principale préoccupation [des acheteurs étrangers], c'est d'obtenir le produit au plus bas prix possible. Si le Bangladesh n'est pas en mesure de le leur fournir à ce prix, ils l'achèteront ailleurs<sup>15</sup> ». Étant donné que « [l]es économies qui ont un excédent de main-d'œuvre — comme le Bangladesh — et celles des autres principaux pays qui fabriquent des vêtements doivent créer et maintenir des emplois afin de croître et de réduire la pauvreté », les compagnies semblent être en position de force à la table des négociations<sup>16</sup>.

## **L'ACTION GOUVERNEMENTALE CANADIENNE AVANT ET APRÈS LE DRAME DU RANA PLAZA**

Même si le drame survenu au Rana Plaza a permis de mettre en lumière les aspects négatifs de l'industrie du prêt-à-porter, les problèmes observés ne sont pas nouveaux. Le gouvernement du Canada travaillait à améliorer les conditions de travail au Bangladesh avant que l'usine ne s'effondre. Le haut-commissaire canadien à Dhaka, par exemple, « suivait déjà de très près les développements dans le secteur [...] et [avait] décidé de faire la promotion de la responsabilité sociale des entreprises [...] à la suite de la mort de certains travailleurs de la confection dans plusieurs incendies d'usine avant l'effondrement du Rana Plaza<sup>17</sup> ». De façon plus générale, le Canada s'est aussi affairé avec ses partenaires internationaux, comme

---

<sup>10</sup> *Témoignages*, 14 mai 2015 (McMullen).

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Témoignages*, 8 juin 2015 (Laxer).

<sup>13</sup> *Témoignages*, 14 mai 2015 (McMullen).

<sup>14</sup> *Témoignages*, 8 juin 2015 (Kirke).

<sup>15</sup> *Témoignages*, 12 mai 2014 (Rahman).

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> *Témoignages*, 12 mai 2014 (MacArthur).

l'OIT et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à améliorer les conditions de travail dans les pays en développement<sup>18</sup>.

M. Kirke, par exemple, a informé le comité que grâce à l'OIT, le Canada a joué un rôle important dans le programme Better Work, une initiative conjointe de l'OIT et de la Société financière internationale (institution de la Banque mondiale) destinée à améliorer la vie des travailleurs du textile, en se battant pour que ces gens aient des milieux de travail sécuritaires, sains et équitables<sup>19</sup>. L'honorable Jane Stewart, C.P., représentante spéciale et directrice du Bureau de l'OIT aux Nations Unies, par exemple, a déclaré qu'en « Jordanie, les 493 000 \$ versés par [Emploi et Développement social Canada (EDSC)] » ont permis à Better Work d'élaborer et de dispenser une formation sur la santé et la sécurité au travail et les systèmes de gestion des ressources humaines dans l'industrie jordanienne du vêtement<sup>20</sup> ». De plus, M<sup>me</sup> Stewart a déclaré que le financement de ce programme par le MAECD et EDSC a « contribué à améliorer les conditions de travail et la sécurité de millions de travailleurs du vêtement dans les pays en développement<sup>21</sup> ».

Pour affirmer son engagement à l'égard de pratiques commerciales responsables, ainsi que pour aider les entreprises canadiennes à réussir et à travailler de manière responsable à l'étranger, le Canada adhère aux [\*Principes directeurs pour les entreprises multinationales\*](#) de 1976, et a largement contribué à leur amélioration depuis le début<sup>22</sup>. Comme le prévoient ces principes directeurs, le Canada a un point de contact national qui permet de résoudre les différends en aidant « les parties consentantes à tenir un dialogue sur tous les aspects de la [responsabilité sociale des entreprises] dans tous les secteurs<sup>23</sup> ».

Le MAECD compte également plus de 400 agents de commerce travaillant dans 60 pays en développement pour fournir aux entreprises canadiennes des conseils afin de les aider à réussir et à agir de manière responsable. Ces agents ont notamment pour mission de sensibiliser les entreprises canadiennes aux problèmes éventuels et aux risques inhérents au fait de travailler dans des environnements difficiles<sup>24</sup>.

Depuis l'effondrement de l'usine au Bangladesh, le gouvernement du Canada a pris part à un certain nombre d'initiatives. Par exemple :

1. le Canada a consenti une aide au développement de 8 millions de dollars « à une initiative conjointe dirigée par l'OIT et axée sur l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie du prêt-à-porter du Bangladesh, de concert avec [des] partenaires au Royaume-Uni et aux Pays-Bas<sup>25</sup> »;
2. le haut-commissariat du Canada au Bangladesh a « publié un guide sur la mise en œuvre de la norme internationale ISO 26000 en matière de RSE au Bangladesh, dont

---

<sup>18</sup> *Témoignages*, 14 mai 2015 (McMullen); *Témoignages*, 12 mai 2014 (Stewart).

<sup>19</sup> Voir Better Work, *Qui sommes-nous?*

<sup>20</sup> *Témoignages*, 12 mai 2014 (Stewart).

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Témoignages*, 14 mai 2015 (McMullen).

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Témoignages*, 12 mai 2014 (MacArthur).

plus de 8 000 exemplaires ont été distribués jusqu'à présent à des contacts clés au Bangladesh, dans l'industrie, aux syndicats et ailleurs sur le terrain<sup>26</sup> »;

3. le Canada travaille également au sein d'un groupe « 3+5+1 » composé des trois secrétaires bangladais du Travail, du Commerce et des Affaires étrangères; de cinq ambassadeurs des États-Unis, de l'UE, du Canada, des Pays-Bas et d'un cinquième membre de l'UE; d'un représentant de l'OIT<sup>27</sup>.

Le gouvernement du Canada est aussi engagé dans les travaux relatifs à l'Accord sur les incendies et la sécurité des bâtiments au Bangladesh (« l'Accord ») et à l'Alliance pour la sécurité des travailleurs au Bangladesh (« l'Alliance »). Grâce à ces initiatives du secteur privé visant à relever les normes de sécurité dans les ateliers de confection au Bangladesh, de nombreuses compagnies « œuvrent de concert pour élaborer des normes et des lignes directrices communes afin de pallier les lacunes des autorités locales<sup>28</sup> ». Le MAECD les aide à mieux définir « les normes afin de les rendre praticables et propices aux correctifs<sup>29</sup> ».

## CONCLUSION

Bien que de nombreux témoins ayant comparu devant le comité aient constaté des changements positifs dans l'industrie au fil du temps, notamment depuis l'effondrement de l'usine Rana Plaza, ils s'entendent tous pour dire qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, car les salaires sont toujours inférieurs au coût de la vie dans bien des pays; les travailleurs ont de la difficulté à se syndiquer; les femmes sont victimes de discrimination et de violences, notamment de violences sexuelles; et le travail des enfants préoccupe énormément. Malgré les initiatives privées, comme l'Alliance et l'Accord, et les processus de vérification et de certification par des tiers, que certains considèrent comme des mesures positives, les témoins étaient tous divisés quant à la solution ultime à appliquer. Des témoins ont remis en question l'efficacité de telles mesures, appelant à intensifier les efforts et le soutien accordés aux tentatives de syndicalisation.

Le comité a besoin de recueillir plus de témoignages pour comprendre pleinement le rôle des divers intervenants du secteur, comme les consommateurs, les détaillants et acheteurs, les propriétaires d'usines, les travailleurs et les gouvernements, ainsi que pour déterminer les actions les plus efficaces que le gouvernement canadien doit prendre pour contribuer à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail dans l'industrie du vêtement partout au monde. Cette question mérite une étude plus approfondie de la part d'un comité comme le Comité sénatorial permanent des droits de la personne.

---

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Témoignages*, 12 mai 2014 (Stewart).

<sup>28</sup> *Témoignages*, 14 mai 2015 (McMullen).

<sup>29</sup> *Ibid.*



## **ANNEXE - TÉMOINS**

**Le lundi 12 mai 2014**

### **Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada :**

Duane McMullen, directeur général, Direction générale des opérations et de la stratégie commerciale du Service des délégués commerciaux;

Peter MacArthur, directeur général, Direction générale de l'Asie du Sud et du Sud-Est et de l'Océanie;

Dean Frank, directeur, Planification stratégique et opérations, Direction générale de l'Asie (Développement).

### **À titre personnel :**

Syed Sajjadur Rahman, professeur à temps partiel, École de développement international et de mondialisation, Université d'Ottawa;

Ananya Mukherjee-Reed, professeure et directrice du Département de sciences politiques, Université York.

### **Organisation internationale du Travail :**

L'honorable Jane Stewart, C.P., représentante spéciale et directrice, Bureau de l'OIT aux Nations Unies (par vidéoconférence).

**Le jeudi 14 mai 2015**

### **Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada :**

Duane McMullen, directeur général, Direction générale des opérations et de la stratégie commerciale du Service des délégués commerciaux;

Jeff Nankivell, directeur général, Programmation, Asie-Pacifique.

**Le lundi 8 juin 2015**

### **Exportation et Développement Canada :**

Signi Schneider, vice-présidente, Responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

### **Fédération canadienne du vêtement :**

Bob Kirke, directeur exécutif.

**Radical Design Ltd :**

Barry Laxer, président.

**Fairtrade Canada :**

Shannon Brown, directrice, Développement des affaires et Relations commerciales;

Sofia Molina, spécialiste des catégories de café.

**Maquila Solidarity Network (MSN) :**

Bob Jeffcott, cofondateur et analyste de politiques (par vidéoconférence).

**Solidarity Center :**

Shawna Bader-Blau, directrice exécutive.

**Le lundi 15 juin 2015**

**Vêtements de sport Gildan :**

Peter Iliopoulos, vice-président principal, Affaires publiques et corporatives, siège social.

**Compagnies Loblaw limitée :**

Robert Chant, vice-président principal, Affaires corporatives et communications (par vidéoconférence).

**À titre personnel :**

Syed Sajjadur Rahman, professionnel en résidence, École de développement international et de mondialisation, Université d'Ottawa et associé principal, Universalia, Montréal.

**Human Rights Watch :**

Nisha Varia, Directrice, Sensibilisation aux droits des femmes (par vidéoconférence).

**Le jeudi 18 juin 2015**

**Organisation internationale du Travail :**

Dan Rees, directeur du programme Travailler mieux.